

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Directoire de la société RISMA S.A s'est réuni le 22 octobre 2012, sur convocation du Président du Directoire M. Mohamed Amine ECHCHERKI et a statué notamment sur les principaux points suivants :

- examen et arrêté du projet de fusion ayant pour objet l'absorption de la société FASTOTEL S.A par la société RISMA S.A ;
- convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires le 5 décembre 2012 ;
- arrêté du projet de texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Président a rappelé succinctement les facteurs motivant le projet de fusion :

Le projet de fusion entre RISMA S.A et FASTOTEL S.A s'inscrit dans la continuité de la stratégie de développement engagée par RISMA S.A. Cette opération permettra :

- *d'optimiser l'organisation et le fonctionnement des deux entités compte-tenu des relations systémiques et commerciales préexistantes ;*
- *de simplifier l'organigramme du groupe ;*
- *d'optimiser la gestion du parc hôtelier.*

De ce fait, le Directoire a examiné le projet de Traité de Fusion entre la société RISMA S.A et la société FASTOTEL S.A, aux termes duquel :

- la société FASTOTEL S.A en vue de sa fusion par voie d'absorption par la société RISMA S.A, apportera à cette dernière l'intégralité de son actif au 31 décembre 2011, moyennant la prise en charge par la société RISMA S.A du passif social de la société FASTOTEL S.A au 31 décembre 2011 ;
- la Fusion sera réalisée avec effet rétroactif au 1er janvier 2012.

Le Directoire a décidé, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires le 5 décembre 2012, aux fins de délibérer sur le projet de fusion.

A cet effet, toutes mesures utiles sont prises, en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit d'information relatif à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 décembre 2012, dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

### Communication Financière :

Sofia BENHAMIDA: 05 20 40 10 16 – [sofia.benhamida@accor.com](mailto:sofia.benhamida@accor.com)

Karim IBNOUSOUFIANE: 05 20 40 10 18 – [karim.ibnousoufiane@accor.com](mailto:karim.ibnousoufiane@accor.com)

Risma – Siège social : 97, Boulevard Massira Al Khadra, Casablanca.-

Tél. : 05 20 40 10 10 - Fax : 05 20 40 10 11

S.A au Capital de 788.293.500 DH – RC : Casablanca 98309 – Patente : 36100059 - I.F.: 06902450

[www.accor.com](http://www.accor.com)